

Comité de coordination Régionale de la Santé Sexuelle
– CORESS (ex-COREVIH)

PROCEDURE REGIONALE - CIRCUIT DES AES

AES professionnels :

Evaluation du risque par le médecin du travail ou le médecin traitant.

Pendant les heures ouvrables (9h-17h) : appel au secrétariat des services spécialisés dans la prise en charge VIH

- ✓ CHU de Nantes – service maladies infectieuses et tropicales : 02-40-08-31-12 (service du Pr. BOUTOILLE) - demander l'infectiologue d'astreinte AES
- ✓ CHU d'Angers – service maladies infectieuses et tropicales : secrétariat du Dr ABGUEGUEN 02-41-35-32-79 et demander le médecin d'astreinte pour la journée et le service des urgences la nuit.
- ✓ Centre hospitalier du Mans – service maladies infectieuses et tropicales : 02-43-43-26-14 (service du Dr. PEREZ)
- ✓ Centre hospitalier départemental de La Roche-sur-Yon – service de médecine Post-Urgence : 02-51-44-64-95 (service du Dr. MORRIER)
- ✓ Centre Hospitalier de St Nazaire – secrétariat de Médecine Polyvalente : 02-72-27-80-38 ou le standard 02-72-27-80-00 (demander l'infectiologue d'avis)
- ✓ Centre Hospitalier de Laval – service de médecine interne : 02-43-66-51-53 (demander Dr. BUSATO)
- ✓ Centre hospitalier de Cholet – service de médecine Post-urgences- médecine Interne : 02-41-49-61-22 (demander Dr. SANDERINK)

En dehors des heures ouvrables : contacter les services des urgences (SAU) des centres hospitaliers. Appeler le 15 avant de se présenter aux Services des Urgences.